

Dès le 7 mars, les bureaux municipaux ouverts pour les visites essentielles

Otterburn Park, le 25 février 2022 – La Ville d’Otterburn Park informe ses citoyens qu’à la suite des divers assouplissements annoncés par le gouvernement du Québec, un retour progressif du personnel vers le bureau s’amorcera le 28 février prochain et se poursuivra jusqu’au 2 avril 2022. Ainsi, les employés qui étaient en télétravail par mesure préventive seront progressivement de retour en présentiel, en alternance avec le télétravail, selon la situation.

Ouverture des bureaux

L’hôtel de ville sera à nouveau accessible au public à partir du 7 mars. Néanmoins, nous demandons la collaboration des citoyens afin de privilégier le recours aux moyens de communication à distance :

- De nombreux services en ligne (permis, évaluation, demande d’accès à l’information, etc.) sont offerts en ligne au opark.ca
- Par téléphone au 450 536-0303
- Par courriel au info@opark.ca

Ces services sont offerts selon l’horaire régulier, soit du lundi au jeudi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h30, ainsi que le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

Pour les visites en personne jugées essentielles, nous invitons fortement les citoyens à communiquer avec la Ville au préalable afin de s’assurer que l’employé concerné est présent au moment de la visite.

La Ville sollicite de nouveau la coopération des citoyens afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur, soit : le port du masque, le lavage des mains et la distanciation physique en tout temps pour assurer votre sécurité, mais également celle de nos employés.

Séances publiques

Conformément aux mesures en vigueur et à venir au Québec, la séance du conseil municipal de la Ville d’Otterburn Park du 21 février dernier s’est déroulée devant public. Le port d’un couvre-visage était obligatoire. La salle pouvait accueillir un maximum de 50 % de sa capacité habituelle (c’est-à-dire 40 personnes).



Les séances subséquentes, soit à partir du 21 mars, se dérouleront au maximum de la capacité de la salle, toujours avec le port du couvre-visage.

Pour les personnes qui ne pourraient se présenter sur les lieux, il sera toujours possible de suivre les séances publiques en différé dès le lendemain de chaque séance sur le site Web et la page Facebook de la Ville.

Nous rappelons également qu'il existe plusieurs moyens pour les citoyens de poser une question aux élus en prévision d'une séance, soit en personne le soir de la séance ou par courriel jusqu'à 19 h 30 le jour de la séance au greffe@opark.ca. Néanmoins, il demeure important d'indiquer dans l'objet du courriel que cette question est destinée à la séance. Soulignons que les règles entourant la période de questions, notamment quant à la durée de la prise de parole, demeurent en vigueur pour les questions transmises à distance.

- 30 -

Contact : Véronique Darveau, directrice
Service du loisir, de la culture et des communications
450 536-0303, poste 298 | vdarveau@opark.ca